MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté à sa séance ordinaire du 1er avril 2025 le règlement numéro 738-2025 intitulé « **Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 $ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin »**. L'original de ce règlement est déposé à mon bureau, ainsi qu'aux archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 10 juin 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 10 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 juin 2025.

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier